

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR LA POLITIQUE MARITIME

Points à l'ordre du jour

1. Introduction et adoption de l'ordre du jour
2. Mise à sur la législation
3. Conventions internationales
4. Les portes d'entrée internationales et corridors commerciaux – du point de mire maritime
5. Autres questions / présentations des intervenants.
6. Liste provisoire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCMC.

La réunion du Groupe de travail spécial, présidée par Tim Meisner, Transports Canada, a eu lieu le lundi 2 novembre 2009.

1. INTRODUCTION ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tim Meisner, Valérie Devlin et Tracy Chatman (Direction générale de la politique maritime) présentent un diaporama. La première diapositive montre l'ordre du jour, dont la séquence diffère légèrement de celle de l'ordre du jour initial proposé.

Comme il est possible d'obtenir la version électronique de la présentation en contactant Karen Westerlaken au 613-998-5029 ou karen.westerlaken@tc.gc.ca, le présent rapport ne reprend pas l'exposé, mais reflète simplement les discussions qui se sont tenues.

2. MISE À SUR LA LÉGISLATION

La mise à jour comprend :

- La *Loi maritime du Canada* (Valérie Devlin, directrice, Voie maritime et politique de transport intérieur).
- L'examen du processus de la *Loi sur le cabotage* (Valérie Devlin)
- La *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (Tracy Chatman, conseillère en politiques, Politique maritime internationale).

L'examen du processus de la *Loi sur le cabotage*, présentement en cours, suscite intérêt et discussions.

Dans le cadre des discussions, nous précisons que :

- L'objet de l'examen n'est pas de revoir l'intention de la *Loi sur le cabotage*, mais plutôt les processus qui s'y rattachent, c'est-à-dire, s'assurer que le régime en place fonctionne réellement, de manière aussi efficiente et efficace que possible.
- Les « processus » devant faire l'objet d'un examen ont été sélectionnés en consultation avec les intervenants, mais nous serions heureux d'avoir une rétroaction régulière sur la mesure dans laquelle la *Loi sur le cabotage* fonctionne ou ne fonctionne pas, les difficultés liées au processus d'application etc.
- La question relative aux équipages étrangers sur les navires est du ressort de Citoyenneté et Immigration Canada, et visée par des lois différentes.

- La question relative à la reconnaissance mutuelle des certificats de compétence étrangers dépasse également la portée de l'examen du processus.

Nous notons que les intervenants de l'industrie seraient intéressés à recevoir le rapport de l'examen et nous convenons que les recommandations découlant de l'examen pourraient être communiquées, de même qu'une version provisoire des lignes directrices, qui ont été révisées de manière à refléter les préoccupations exprimées.

3. CONVENTIONS INTERNATIONALES

Les conventions internationales comprennent :

- Protocole de 2003 portant création d'un fonds complémentaire
- Convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute

Les participants n'ont aucune question ou remarque.

4. PORTES D'ENTRÉE INTERNATIONALES ET CORRIDORS COMMERCIAUX – DU POINT DE MIRE MARITIME

La section Portes d'entrée internationales et corridors commerciaux – du point de mire maritime expose les progrès réalisés à ce jour ainsi que les prochaines étapes, surtout en ce qui concerne les composantes maritimes de chaque initiative de porte d'entrée, comme suit :

- Porte de l'Asie-Pacifique, dont la Table sur le rendement
- Porte continentale Ontario-Québec
- Porte d'entrée de l'Atlantique.

La présentation sur les Portes d'entrée internationales et corridors commerciaux donne lieu à une discussion sur les perceptions en ce qui a trait à la fiabilité et à la compétitivité des ports de la côte ouest et l'occasion de modifier ces perceptions par l'intermédiaire de la Table sur le rendement.

Les participants sont invités à fournir leur avis sur les prochaines étapes concernant la Porte de l'Asie-Pacifique, en d'autres termes, à répondre à la question : « Que faire maintenant que nous sommes à la croisée des chemins? »

On sollicite également les vues des participants quant à ce qu'il faudrait faire pour améliorer le transport maritime à courte distance en milieu canadien afin de mettre en place les stratégies pour la Porte d'entrée de l'Atlantique et la Porte continentale.

On discute des développements récents concernant le tarif de 25 % s'appliquant aux navires construits à l'étranger, plus précisément, du décret de remise des droits visant les navires importés de 129 mètres ou plus, proposé par le ministère des Finances. On fait remarquer que bien que Transports Canada appuie cette proposition, le ministère des Finances est responsable de la politique tarifaire.

5. QUESTIONS DIVERSES / PRÉSENTATIONS DES INTERVENANTS

Aucune autre question n'est soulevée et les intervenants n'ont pas d'observation à faire.

6. LISTE PROVISOIRE DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CCMC

On souligne, en ce qui a trait au programme à venir du Groupe de travail que, dans le cadre des modifications législatives à mettre en œuvre, les réunions du CCMC constitueront une excellente tribune pour mener et alimenter les consultations. On invite les participants à soumettre leurs suggestions de futurs points à l'ordre du jour.

Préparé et approuvé par :

Tim Meisner, Politique maritime, TC, président du Groupe de travail spécial